

Table with 2 columns: Editions (Paris, Bordeaux, etc.) and Tarifs (Annonces, Abonnements, etc.)

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone De 8 h. à 8 heures, n° 83 De 8 h. à 8 heures, n° 80 De 8 h. à 8 heures, n° 87 De 8 h. à 8 heures, n° 88

TARIF DES INSERTIONS (Tous d'arras) Annonce de 10 lignes pendant 5 jours, 10 francs

Table with 2 columns: Prix des abonnements (France, Étranger) and Prix des annonces (par ligne, par jour)

Bilan de Fin d'Année

Il y a dix-huit mois, la France voutait à la paix elle et pour les autres; aujourd'hui elle veut la guerre.

Pour nos Soldats

Des lecteurs avaient réuni des vêtements et des linaires destinés à des points du front. Le lieutenant de réserve, M. Paul Laffont, a eu l'idée de les faire parvenir à nos soldats.

LE MARTYRE DE LA SERBIE



La Curée!

Dessin inédit de FAÏNO

La Situation de notre Aviation militaire

CRITIQUES ET RÉSULTATS

Paris, 6 janvier. — Depuis quelque temps, la question de notre aviation militaire fait l'objet dans les milieux parlementaires, dans la presse, de discussions parfois violentes où sont en cause les systèmes et les hommes qui les appliquent.

Paris, 6 janvier. — D'après des conversations de personnages neutres arrivés d'Allemagne en France par la Suisse, nos ennemis seraient de plus en plus las de la guerre, et leur usure, quoi qu'ils fassent, apparaît plus grave tous les jours.

L'ANXIÉTÉ A LA COUR DE BERLIN

(D'un Correspondant particulier)

Paris, 6 janvier. — D'après des conversations de personnages neutres arrivés d'Allemagne en France par la Suisse, nos ennemis seraient de plus en plus las de la guerre.

Les Sous-marins allemands dans la Méditerranée

De l'Invalide Russe, de Pétrograd :

On a dit, il y a quelque temps, que la base secrète de recrutement des sous-marins allemands se trouvait dans l'île de Corfu, appartenant au groupe des îles Ionniennes.

A MARCÉIL



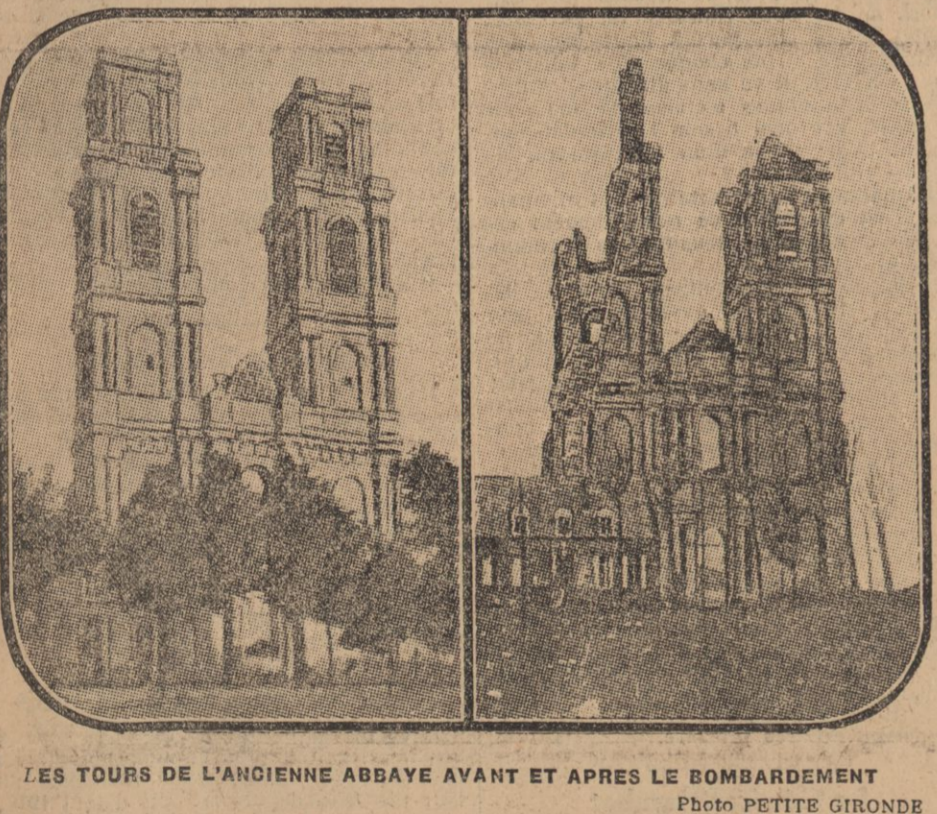
Curieux effet d'un projectile ayant frappé une maison sur une façade taratara.

LA RIVIÈRE SANGLANTE



LES BORDS DE L'YSER Photo PETITE GIRONDE

A MONT-SAINT-ÉLOI



LES TOURS DE L'ANCIENNE ABBAYE AVANT ET APRES LE BOMBARDEMENT Photo PETITE GIRONDE

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE du 7 janvier 1916

Sergent Renaud Par Pierre SALES

— Voulez-vous, maître Guépin, me résumer aussi rapidement que possible, tout ce que vous m'avez dit depuis six mois ?

Un peu trop basse pour vous, et que vous vous en êtes lié à moi pour surveiller les amours de votre frère, M. le Marquis avait complètement abandonné ses anciens plaisirs; j'ai cru longtemps que c'était pour une femme du monde et qu'il ne se cachait si bien que pour éviter le colosse d'un mari jaloux.

— Mais non, j'avons parlé aujourd'hui que des forces morales, parce que ce sont, à notre avis, les plus importantes, celles qui, en définitive, donnent la victoire.

— Mais non, j'avons parlé aujourd'hui que des forces morales, parce que ce sont, à notre avis, les plus importantes, celles qui, en définitive, donnent la victoire.

— Mais non, j'avons parlé aujourd'hui que des forces morales, parce que ce sont, à notre avis, les plus importantes, celles qui, en définitive, donnent la victoire.

— Mais non, j'avons parlé aujourd'hui que des forces morales, parce que ce sont, à notre avis, les plus importantes, celles qui, en définitive, donnent la victoire.

— Mais non, j'avons parlé aujourd'hui que des forces morales, parce que ce sont, à notre avis, les plus importantes, celles qui, en définitive, donnent la victoire.

(A suivre.)

Communiqués officiels français

Du 6 Janvier (15 h.)

Au cours de la nuit, faible activité de l'artillerie. EN ARTOIS, aux abords de la route de Lille, l'ennemi a fait sauter une mine qui n'a pu occuper l'entonnoir.

Du 6 Janvier (23 h.)

EN BELGIQUE, nous avons canoné avec succès les organisations défensives de l'ennemi, notamment dans les régions de Steensraete, Met-Sas et Boesinghe.

Communiqués russes

Pour les Mutiés et Réformés de Profession agricole

Paris, 6 janvier. — L'Office national de la main-d'œuvre agricole, 78, rue de Valenciennes, Paris, a été, sous la présidence de M. Herriot, l'objet d'un colloque d'information et de renseignements en faveur des mutilés et réformés de la guerre de profession agricole.

Communiqué italien

La Question de l'Aviation

Paris, 6 janvier. — La commission sénatoriale de l'aviation s'est réunie sous la présidence de M. Louis Renault, président de la commission.

Communiqué anglais

Le Recrutement anglais

Londres, 6 janvier. — Sur la partie méridionale de notre front, l'activité de l'ennemi est restée à une activité plus grande que d'habitude.

Communiqué belge

Le Roi d'Angleterre

L'Haute, 6 janvier. — Lutte d'artillerie très active, surtout dans la région de Steenbeke, de BOORDSCHOOT et de STENSTRELE.

Communiqué monténégrin

Le Ravitaillement en Mer

Le 3 janvier, sur le FRONT EST, vifs combats d'artillerie et d'infanterie; toutes les tentatives de l'ennemi ont été repoussées.

Notes officielles

Le Général Rambot

Paris, 6 janvier. — Le ministre de la Guerre a reçu ce matin, au Palais national, les membres du Comité des mutilés et réformés de la guerre de profession agricole.

Aux Etats-Unis

En Allemagne

Washington, 6 janvier. — Le gouvernement américain a déclaré qu'il ne se désolait pas de l'avis de l'Assemblée nationale d'accepter pas le rôle d'arbitre.

Les Journaux de Paris

En Belgique

Rome, 6 janvier. — Les journaux de Berlin ont annoncé que le nouvel empereur allemand avait été élu.

Auxiliaires de l'intendance

En Italie

Paris, 6 janvier. — Le général commandant en chef a donné des ordres pour que le pourcentage des permissions soit augmenté de manière que tous les hommes remplissent les conditions exigées.

LA QUESTION DU SERVICE MILITAIRE ET LES ASSOCIATIONS TRAVAILLISTES

Le Dibat Continue à LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'exposé du ministre travailliste Henderson a été fréquemment interrompu. M. Anderson, député du parti ouvrier indépendant, prit la parole et déclara qu'il combattait jusqu'au bout le projet de loi.

Avant et Après le Vote

La Portée Politique de l'Offensive en BUKOVINE

Avant l'adoption de l'amendement des cheminots, demandant la résistance au projet de M. Asquith, adopté par 1 million 715,000 voix contre 934,000 voix.

Chambre des Communes

Le Recrutement anglais

Londres, 6 janvier. — A l'ouverture de la séance de la Chambre des communes, le ministre des affaires étrangères a déclaré que le projet de loi relatif à l'armée sera discuté aujourd'hui.

Le Roi d'Angleterre

Le Ravitaillement en Mer

Pétrograd, 6 janvier. — Le roi d'Angleterre a décoré des marins russes. Pétrograd, 6 janvier. — Un dépêche de Vigo signalait hier, près de la côte, une bataille en mer.

En Belgique

En Italie

Amsterdam, 6 janvier. — Les évêques de Malines, Bruges, Gand, Liège, Namur et Tournai ont présidé une conférence des évêques d'Allemagne.

En Turquie

Le Besoin d'Argent

Rome, 6 janvier. — On se rappelle l'expérience faite en Italie de la rationnisation des prix.

En Chine

La Ravolte du Yun-Nan

Pétrograd, 6 janvier. — La troisième guerre civile en Chine est en train de se terminer.

En Luxembourg

Une Grande Manifestation

Genève, 6 janvier. — Un cortège de 15 à 20.000 personnes composé de libéraux et de démocrates luxembourgeois a défilé mardi.

En Luxembourg

Pénurie de Laine et de Coton

Genève, 6 janvier. — Le gouverneur militaire de Berlin a annoncé qu'il n'aurait pas d'objets fabriqués en laine et en coton.

En Luxembourg

Le Mauvais Temps

Copenhague, 6 janvier. — Un message de Berlin annonce un très mauvais temps sur l'Allemagne.

FRONT ORIENTAL DANS LES BALKANS

Bataille acharnée Le Camp retranché de Salonique

Salonique, 6 janvier. — On rapporte aujourd'hui qu'aux forces bulgares massées sur le front Monastir-Guevguivine-Dourouza-Petrich, se joindrait une armée turque constituée en Bulgarie et en Thrace.

UNE DECLARATION DE M. RADOSLAVOV

Salonique, 6 janvier. — M. Radoslavov, président du conseil bulgare, a déclaré aux chefs de parti agraire que la Grèce ne permettrait pas de débarquement de troupes alliées à Cavala et à Louisa.

L'AFFAIRE DES CONSULS

Rome, 6 janvier. — On mande d'Athènes au «Giornale d'Italia», que les ministres de l'Entente ont communiqué au gouvernement grec que les consuls arrêtés à Salonique ont été mis en liberté.

DECOUVERTE D'EXPLOISIFS

Salonique, 6 janvier. — Les découvertes se multiplient au consulat autrichien. Après la trouvaille de 180 fusils Mauser, on a découvert 100 dynamites, 2000 brassards rouges, etc.

MENACE DE TAT DE SIEGE EN GRECE

Salonique, 6 janvier. — C'est parce que le gouvernement grec s'est montré réticent à accepter les propositions de la Bulgarie, que le conseil de l'Entente a décidé de le reconnaître comme tel.

FERDINAND, TSAR DE MACEDOINE

Athènes, 6 janvier. — Le journal bulgare «Narodni Prava» annonce qu'après la fête de Noël, le tsar Ferdinand visitera Uskub, Vélina, Prilaz et autres villes de Macédoine.

ACCES DE COLERE

Genève, 6 janvier. — La presse bulgare proteste vivement contre l'arrestation des consuls.

LES FAUSSAIRES ALLEMANDS SE DISTINGUENT ENCORE

Athènes, 6 janvier. — Une vive émotion se soulève à Athènes par la publication, dans certains journaux, de faux télégrammes de la légation britannique.

Le Ravitaillement en Mer

Paris, 6 janvier. — Une dépêche de Vigo signalait hier, près de la côte, une bataille en mer avec des torpilles et des destroyers.

Garfunkel à Geneve

Genève, 6 janvier. — Garfunkel a exprimé sa confiance en la victoire finale de nos armes.

Remise de Décorations

Paris, 6 janvier. — Une importante prise d'armes a eu lieu cette après-midi dans la région de Steenbeke.

Soldat retrouvé après 17 mois

Donaresque, 6 janvier. — Les époux Savin de Heilbrunn, de Donaresh, ont retrouvé leur fils Jean depuis le mois d'août 1914.

Craves Inondations en Alsace

Genève, 6 janvier. — L'Ill et la Largue ont provoqué de nouvelles inondations.

Le Général Rambot victime d'un Accident d'Auto

Limoges, 6 janvier. — Aujourd'hui, le général Rambot, commandant la subdivision de Périgueux, a été victime d'un accident d'automobile.

Mort du Général Serret

Remiremont, 6 janvier. — Le général Serret, commandant une division des Vosges, est mort hier, à 8 heures, d'une attaque de cœur.

Obsèques de M. Boll

Paris, 6 janvier. — Les obsèques de M. Léon Boll, directeur du journal «L'Alsacien», ont été célébrées aujourd'hui.

Le Général Moyrier à Gabès

Gabès, 6 janvier. — Le général Moyrier, de retour de l'extrême-orient, est arrivé à Gabès hier, à 8 heures.

Proclamation du Kronprinz à son Armée

Genève, 6 janvier. — A l'occasion du Nouvel An, le prince héritier d'Allemagne a adressé à son armée la proclamation suivante.

DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

Dans les Balkans

Les Grecs combattaient les Bulgares (?)

Athènes, 6 janvier. — Les généraux commandant les troupes près de la frontière ont reçu l'ordre du ministre de la guerre de se préparer à l'action contre les Bulgares si c'était nécessaire.

Chambre des Communes

Londres, 6 janvier. — Trois chefs de corps d'armée de Macédoine ont informé le ministre de la guerre et l'état-major général qu'ils ne pourraient pas contenir leurs hommes à Turcs ou les Bulgares en Grèce.

Il y a eu une mutinerie à Cavalla au cours de laquelle les hommes criaient : « Nous ne voulons pas être traités comme des chiens ».

Il y a eu aussi nombre d'incidents de frontière, et à Athènes, des soldats de leurs officiers veulent influencer pour leur faire voter pour le gouvernement, leur ont répondu : « Nous voterons avec nos mandataires et non pas avec vous ».

La réunion du conseil d'Etat a eu lieu à la veille de Noël. M. Rühlitz et Vladimir Gourkoff ont déclaré très nettement qu'ils ne voulaient pas d'un gouvernement qui se débattait en Grèce.

« Nous avons aujourd'hui, dit M. Redmond, plus d'hommes que nous ne pouvons en équiper et exercer et auxquels nous pourrions fournir les cadres. Nous donnerons notre concours à toute démarche qui proposera l'ex-termini M. Sironi ».

Néanmoins, M. Redmond approuve de tout cœur les discours du général Seely et le message que celui-ci adresse à la France.

Dillon, alter ego de M. Redmond, tourne en ridicule l'idée de soustraire l'Irlande à l'application du bill contraignant le centre d'espionnage à se retirer. Il dit que le bill ne mettra pas fin à la question et il le considère comme une mesure mortelle d'application impossible. Aussitôt qu'il sera connu que l'Irlande n'est pas le but de la mesure générale du service obligatoire.

Interrogé au sujet des arrangements financiers passés avec la France relativement au transport par chemin de fer au moment de la guerre, M. Redmond a répondu que les transports de matériel n'ont pas été effectués et qu'il ignore quand il le sera.

La suite du débat est renvoyée à jeudi.

Opposition des Mineurs

Londres, 6 janvier. — Le comité exécutif des mineurs de Galles du Sud a décidé pour le 13, à Cardiff, les mineurs en vue de protester contre la résolution du gouvernement de réformer la loi de la mine.

Le comité a décidé de demander la réduction du service militaire obligatoire.

Aveux d'un Critique naval allemand

Amsterdam, 6 janvier. — Le critique naval allemand, dans le Berliner Tageblatt, avoue que « au cours de la guerre, il a été obligé de reconnaître que la flotte allemande n'a joué un rôle important. La flotte allemande a dominé les routes commerciales de l'Allemagne, de la Hollande et des pays scandinaves, exerçant une pression sur la vie économique de l'Allemagne ».

Le critique prétend que la flotte allemande a joué le même rôle dans la Baltique que dans les autres mers.

« Les sous-marins allemands, dit-il, ont été particulièrement efficaces pendant la première partie de la guerre. Ils ont coulé de nombreux navires de guerre et de commerce dans la mer du Nord et dans les autres mers ».

« Les sous-marins britanniques ont eu quelques succès dans la Baltique. Il faudrait un combat naval décisif pour éliminer le danger des sous-marins ».

« Mais, dit-il, il faut tenir compte de l'acmé de la guerre. Les sous-marins ont été efficaces de constructions navales, de achats de vaisseaux chez les neutres et de saisies de navires en mer. Il convient de reconnaître que pendant la guerre, les sous-marins ont été particulièrement efficaces ».

Est-ce un Nouveau Plan de la Guerre ?

Rotterdam, 6 janvier. — Des informations venant de différents points de la frontière hollandaise font supposer l'élaboration d'un nouveau plan de l'état-major allemand.

Les fermiers à l'est de Fribourg ont reçu l'ordre de rassembler avant la fin du mois tout ce qu'ils peuvent leur être utile, par exemple du matériel agricole, tout le matériel des chemins de fer sera réquisitionné pour les besoins militaires.

« Les autorités allemandes annoncent qu'il n'est plus désirable que l'Allemagne soit visitée par des sujets des Etats alliés. Les voyageurs allemands des provinces que des affaires de la plus haute importance rendent leur visite en Allemagne indispensable. Le but de ce nouveau règlement est de garantir l'Allemagne vis-à-vis de personnes susceptibles de nuire à la guerre ».

Un Espion condamné à Mort

Paris, 6 janvier. — Le conseil de guerre, comme nous l'avons dit, a statué sur une affaire d'espionnage dans laquelle avait été primitivement impliquée une femme de chambre. Elle a été condamnée à mort.

« L'accusé poursuivait était un jeune homme de vingt-cinq ans, Maria-José Del Past, se disant employé de commerce, né le 25 septembre 1915, procureur à l'Agence de presse de naissance, Del Past s'est fait naturaliser argentin, puis suisse. Il faisait de l'espionnage pour se procurer l'argent nécessaire à son existence de voleur ».

La Baisse du Mark et de la Couronne

Genève, 6 janvier. — A la Bourse de Genève, le mark a subi une véritable effondrement des changes allemands à l'européenne.

Le change sur Vienne, qui faisait 65 francs, a baissé de 4 points et est tombé à 60 francs.

Zurich, 6 janvier. — Le cours des 100 marks est descendu à 94,50 (par 123,50).

New-York, 6 janvier. — L'effondrement des changes austro-allemands se manifeste de plus en plus.

Le Kronprinz en Argentine

Amsterdam, 6 janvier. — Le kronprinz a visité à l'occasion des fêtes de Noël les troupes allemandes qui combattent en Argentine.

L'ex-Président Huerta à l'Agonie

Le Paso (Texas), 6 janvier. — Le général Huerta, ex-président du Mexique, est mourant à la suite d'une troisième opération chirurgicale.

Le Général Gallieni va rejoindre ses Cadres

Paris, 6 janvier. — La guerre d'usure qui se poursuit diminue chaque jour la force morale de nos chefs. C'est pourquoi le ministre de la guerre va saisir la Chambre d'un projet modifiant la limite d'âge des colonels et des officiers généraux.

Déjà des chefs trop âgés et trop rapidement usés par les fatigues de la campagne ont été remplacés sur le front par des officiers moins à titre temporaire. Il reste au ministre la faculté que lui accorde le règlement de venir mettre à la retraite d'office ou de placer dans la réserve les officiers remplacés.

« Il s'agit par mesure individuelle, très délicate et parfois aussi injuste, car elle frapperait des commandants auxquels nul reproche ne peut être adressé, que d'avoir vieilli trop tôt à la suite d'une guerre trop longue ».

Le général Gallieni demande que la limite d'âge des colonels, généraux ou brigadiers soit portée de 60 à 62 ans, soit abaissée à 60, 62 et 65 ans, soit abaissée à 59, 60 et 62 ans.

C'est ainsi que les généraux de division pourraient être maintenus en activité après 62 ans, mais pour une année seulement.

La limite d'âge s'étendrait jusqu'à 65 ans exclusivement pour les commandants d'armée et les généraux de corps.

Cet ensemble de mesures n'affecterait pas les officiers assemblés, qui resteraient placés sous le régime actuel de la limite d'âge.

Les Abus de la Franchise postale

Paris, 6 janvier. — La faculté d'écrire gratis appliquée à la correspondance militaire, a été utilisée de façon abusive.

Des commerçants adressaient à des militaires, et de militaires à des commerçants, des lettres et des colis non autorisés.

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

« Les postes, et les plus diligents, ont saisi ces lettres et ces colis. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés. Ils ont saisi les lettres et les colis non autorisés ».

Il y a un an

7 JANVIER 1915

Au nord de Soissons, nous avons enlevé une redoute allemande, conquis deux lignes successives de tranchées, et occupé la troisième ligne. Dans la région de Thann et d'Alsbach, notre offensive a continué et a obtenu des résultats importants. Nous avons enlevé le cadavre d'Hauff et avons eu même temps progressé dans la direction de Pont-d'Aspach et du Kœberling.

Conformément à la décision du conseil des ministres, M. Millerand, ministre de la guerre, quitte définitivement Bordeaux pour rentrer à Paris où tous les services seront réinstallés à partir du vendredi 3 janvier.

La commission chargée par un décret du 23 septembre 1914 de constater les actes de bravoure des Allemands en violation du droit des gens dans la partie du territoire français qu'il occupe, remet son rapport à M. Viviani, président du conseil, et au ministre de la guerre. Elle a constaté que jamais une guerre entre nations civilisées n'a eu le caractère sauvage et féroce de celle qui est en ce moment portée sur le territoire français.

Les faits qui nous ont été révélés, en même temps qu'ils constituent de véritables crimes de droit commun, ont été les plus graves et les plus infamantes, accusant dans la mentalité allemande une décadence régressives. Les faits qui nous ont été révélés, en même temps qu'ils constituent de véritables crimes de droit commun, ont été les plus graves et les plus infamantes, accusant dans la mentalité allemande une décadence régressives.

En Albanie, le mouvement insurrectionnel s'étend depuis Saint-Jean-de-Médoua jusqu'à Vorosssa.

Le gouvernement italien charge son ambassadeur à Vienne de demander au gouvernement autrichien des explications et une prompt réparation pour l'arrestation commise à Belgrade de quatre sujets italiens.

Le conseil des ministres approuve et le Président de la République a signé un décret rendant définitive en France l'interdiction de la vente en gros et au détail d'armes à feu, de revolvers, de pistolets et de liqueurs similaires.

Citations à l'Ordre

On nous communique les citations suivantes dont ont été l'objet des soldats :

Le chef de bataillon Bernard, commandant le 3e régiment d'infanterie coloniale, a été cité à l'Ordre.

François Brionneau, adjudant, 2e compagnie, a été cité à l'Ordre.

Le colonel commandant le 170e régiment d'infanterie, a été cité à l'Ordre.

Jean-Henri Chastagnat, capitaine, 3e compagnie, a été cité à l'Ordre.

Enguerrand volontaire, J.-H. Chastagnat est un ancien élève du lycée de Bordeaux-Longchamps. On lui a décerné la belle citation qu'il a méritée.

Assistance par le Travail

Nous sommes priés de rappeler qu'un troupeau de moutons appartenant à un cultivateur de la commune de Saint-Martin, a été enlevé par un soldat de l'armée.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le conseil municipal de Saint-Martin a décidé de poursuivre le soldat en justice.

Le Transport de Justice de Paremure

Nous avons dit dans notre précédent numéro que le parquet de Bordeaux avait chargé un magistrat instructeur de se rendre à Paremure pour constater les faits et saisir les auteurs de la tuerie de la tête de la blessure.

M. le juge d'instruction Coussin, accompagné de M. le juge de paix de Paremure, s'est rendu à Paremure le 27 décembre.

La blessure a bien été faite avant la mort, mais elle n'a pu occasionner par un choc produit pendant la chute du corps, qui est tombé d'un mur.

CONSEIL DE GUERRE (18^e RÉGION)

Présidence de M. le colonel de gendarmerie.

Dans sa séance de jeudi, le conseil de guerre de Bordeaux a rendu les jugements suivants :

Désertion à l'intérieur en temps de guerre

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27 décembre.

M. le lieutenant Bouché, jeune soldat au 34e régiment d'infanterie, en détachement au camp de Souge, quittait sans permission son poste et se rendait à Paremure le 27

Primes de Déchargement rapide des Wagons

La Commission de réseau du Midi informe le public de la mise en vigueur sur le réseau du Midi des dispositions ci-après :

COURS DES VIANDES

Table with columns for 'Bœufs ou Vaches', 'Moutons', and 'Porcs'. It lists various types of meat and their prices per kilogram.

BOURSE DE BORDEAUX

Table showing market data for Bordeaux, including 'Fonds d'Etat', 'Chemins de Fer', and 'CREDIT FONCIER'.

BOURSE DE PARIS

Table showing market data for Paris, including 'Fonds d'Etat', 'Chemins de Fer', and 'CREDIT FONCIER'.

Chronique Regionale

DORDOGNE

BERGÉRIAC. — Les directeurs de la section des sports ont tenu une séance le 27 janvier.

LA TEMPERATURE

Situation générale du 6 Janvier

Bureau central météorologique de Paris. Les pluies sont tombées sur le nord-ouest de l'Europe.

Sur Mer

LE HAVRE. — Arrivés : 5 janvier, angl. Saxe, de New-York. 6 janvier, angl. Saxe, de New-York.

Retour d'Age

Le corps médical ordonne généralement l'usage de l'Extrait de Virginie Nyrdahl contre les accidents du retour d'âge tels que : hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux.

NOUVELLES COMMERCIALES

MARCHÉ DE PREMIERE MAIN. Cours relevés par le service de l'inspection des produits agricoles de Bordeaux.

MARCHÉ DE PARIS-LA VILLETTE

Paris, le 6 janvier. Bœufs. — Aménés : 1,122. Invendus : 18. Prix extrêmes : de 17 à 24 fr.

CHEZ EUX — CHEZ NOUS

Advertisement for 'Chez eux - chez nous' featuring various dental services, medicine, and household products.

Large advertisement for 'THERMOGENE' medicine, claiming to cure various ailments like rheumatism and neuralgia.

Advertisement for '606 SYPHILIS' medicine, highlighting its effectiveness in treating venereal diseases.

Advertisement for 'CAMIONS AUTOMOBILES' and other automotive services, including car sales and repairs.

Advertisement for 'Petites Annonces Economiques' (Economic Classifieds), listing various services and goods for sale.

Advertisement for 'COCHER-LIVREUR' (Coachman/Driver) services, offering transportation and delivery.

Advertisement for 'Offres de Location' (Real Estate Offerings), listing properties for rent or sale.

Advertisement for 'Offres de Location' (Real Estate Offerings), listing properties for rent or sale.

Advertisement for 'Fonds de Commerce, Industries' (Business Opportunities), listing various commercial ventures.

Advertisement for 'Cours et Leçons' (Classes and Lessons), listing educational services.

Large literary piece titled 'L'AMOUR' by Paul Junka. It is a first-person narrative about a woman's life and her relationship with a man named Dumarais.